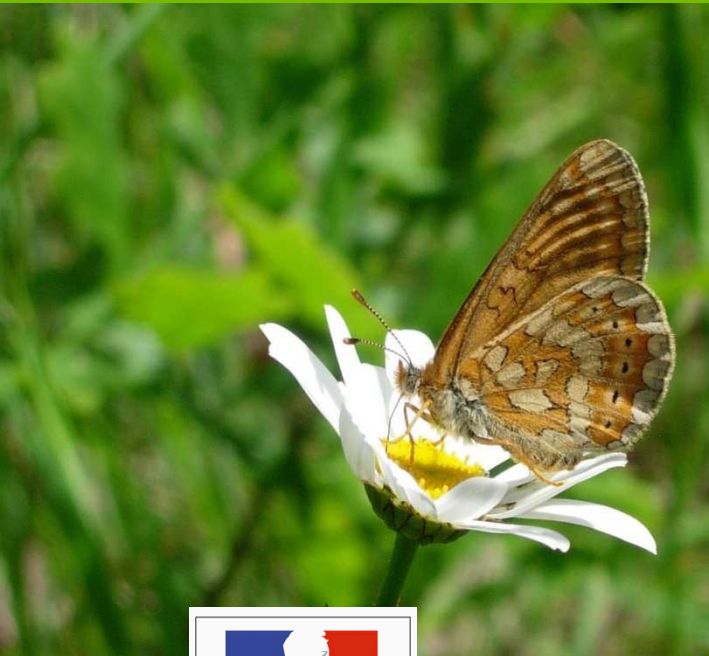


Le cadre du nouveau régime d'évaluation d'incidences Natura 2000

Novembre 2011



ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS • 2011

Des forêts pour les hommes



Direction Départementale
des Territoires de la Loire

Natura 2000 : les moyens d'actions



**Etat de conservation
des habitats et espèces**

Amélioration

Contrats Natura 2000

Maintien

Chartes Natura 2000

Dégradation

**Évaluations des incidences
Natura 2000**



L'évaluation d'incidences Natura 2000 : Principes de base



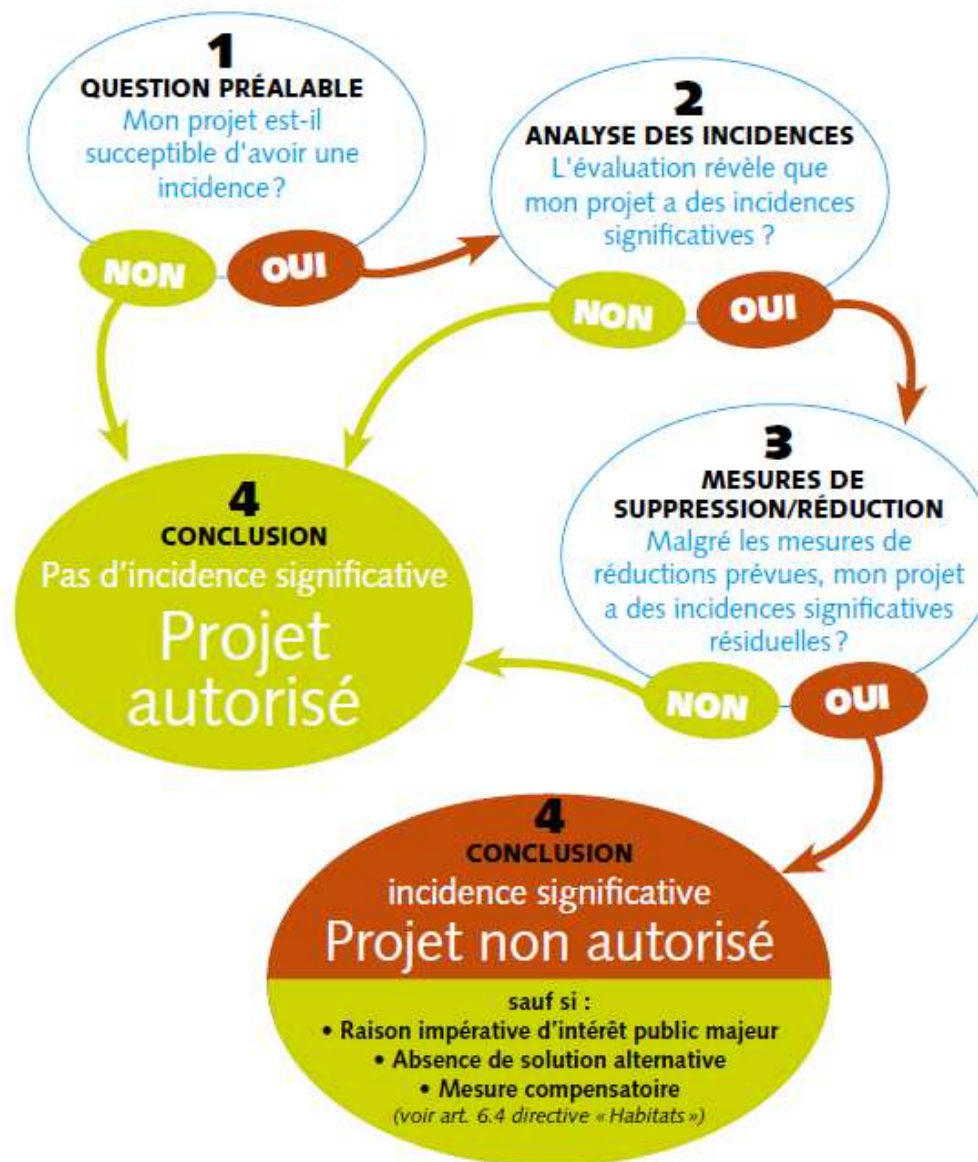
Il s'agit d'une **étude d'impact** spécifique aux objectifs Natura 2000

Elle consiste à :

- **Analyser** les effets sur l'environnement des projets
- **Mesurer** leur acceptabilité environnementale
- **Éclairer** les décideurs

Principe général existant depuis 1976

L'évaluation d'incidences Natura 2000 : Fonctionnement



L'évaluation d'incidences Natura 2000 : Les textes réglementaires



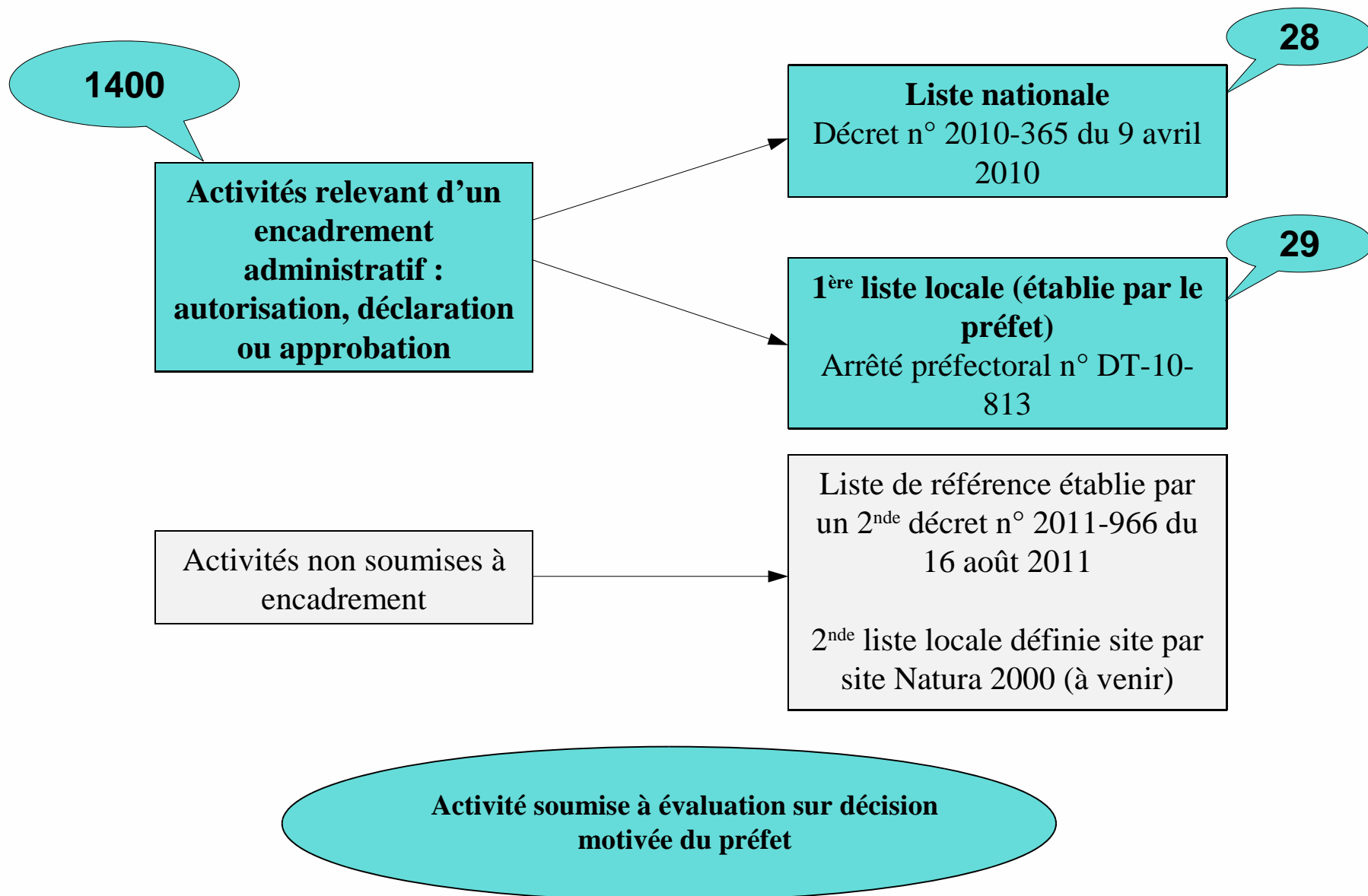
- Article **6 § 3 et 4** de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992
 - Articles **L. 414-4 à L. 414-7** du code de l'environnement
 - Articles **R. 414-19 à R. 414-23** du code de l'environnement
-
- ✓ **Évolution législative** : article 13 loi sur la responsabilité environnementale adopté le 1er août 2008 : nouvel article L414-4 du code de l'environnement
 - ✓ **Évolution réglementaire** : décret 2010-365 du 9 avril 2010

L'évaluation d'incidences Natura 2000 : pourquoi une évolution?



- Depuis l'origine de Natura 2000, régime existant.
 - Mais **régime jugé insuffisant en droit** (trop peu de projets étaient soumis à évaluation des incidences) **et en faits** (des projets ont été autorisés alors qu'ils avaient une incidence sur Natura 2000).
 - La France a fait le choix de dresser des **listes positives** d'activités soumises à ce régime.
- ⇒ Les projets, plans, programmes ou manifestations (PPM) susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences.

Les évaluations d'incidences Natura 2000 : Les listes



Les évaluations d'incidences Natura 2000 : La liste nationale



La liste nationale :

Elle reprend les catégories déjà soumises à évaluation des incidences dans le dispositif précédent (installations, ouvrages, travaux et activités: IOTA, projets nécessitant une étude ou une notice d'impact, projets soumis à autorisation au titre de la réglementation sur les parcs nationaux, les réserves naturelles et les sites classés).

Y sont ajoutés :

Les *documents de planification* soumis à *évaluation environnementale* au titre de la directive de 2001 sur les plans et programmes ;

Divers documents tels que certaines *cartes communales*, les *UTN*, les *délimitations de zones AOC* pour la vigne...

Divers régimes d'autorisation ou de déclaration relatifs à la *fermeture de mines*, aux *dépôts de déchets*, aux *carrières*, aux *manifestations sportives*...

L'évaluation d'incidences Natura 2000 : La liste nationale



- Cette liste a été construite sur la base de l'**expérience** des services locaux en concertation avec des partenaires socio-professionnels et associatifs au niveau national, et de l'observation de cas de **contentieux** communautaires ou nationaux.
- Tout type de projet figurant dans la liste nationale est, par principe, soumis à EI **quelle que soit sa localisation** (sauf exceptions).

L'évaluation d'incidences Natura 2000 : La liste nationale



Sont soumis à ce nouveau régime :

- Les demandes d'autorisation et les déclarations déposées **depuis le 1er août 2010**.
- Les projets soumis à déclaration d'utilité publique pour lesquels l'arrêté fixant la date d'ouverture de l'enquête publique a été publié **après le 10 avril 2010**.
- Les documents de planification approuvés après le **1er mai 2011**.

L'évaluation d'incidences Natura 2000 : La 1ère liste locale



La 1ère liste locale :

- Comprend d'autres activités relevant d'une procédure d'autorisation, de déclaration ou d'approbation ne figurant pas dans la liste nationale ou en dessous des seuils fixés dans la liste nationale.
- Construite sur la base d'une **liste régionale** dans laquelle on sélectionne en fonction d'un ordre de priorités affiché.
- Adoptée à l'échelle du **département**.
- Applicable sur le département, à l'intérieur des sites **Natura 2000** ou à **proximité immédiate**.
- Arrêté préfectoral entrera en application à compter du **1er janvier 2011**

L'évaluation d'incidences Natura 2000 : La 1ère liste locale



Quelques exemples :

- ✓ Concessions d'énergie hydraulique en amont et en aval des sites Natura 2000 ; travaux d'entretien afférents dans les sites Natura 2000 ;
- ✓ ICPE soumises à déclaration, à l'exception de celles déjà prévues dans la liste nationale (carrières, station de transit de produits minéraux, déchetterie)
- ✓ Permis de construire, permis d'aménager
- ✓ Projets soumis à DUP

L'évaluation d'incidences Natura 2000 : La 2^{ème} liste locale



La 2^{ème} liste locale :

Elle sera établie en concertation site par site d'après le décret n° 2011-966 du 16 août 2011 qui fixe une liste de référence

- Elle comprendra des **activités** ne relevant d'aucun régime d'encadrement administratif figurant dans un **2^{ème} décret** à paraître.
- Applicable à **l'intérieur des sites Natura 2000** ou à **proximité immédiate** (à définir).

L'évaluation d'incidences Natura 2000 : A retenir



➤ Principe de l'EI :

Déterminer si l'activité envisagée porte **atteinte** aux **objectifs de conservation des habitats et espèces** à l'origine de la désignation du site (importance des Docob à jour).

- L'EI doit permettre d'**anticiper** les effets directs, indirects, temporaires, permanents, cumulés ou non de l'activité.
- L'EI doit être **ciblée, proportionnée, conclusive.**

L'évaluation d'incidences Natura 2000 : *Les outils*



Les outils mis en place pour la bonne mise en œuvre de l'Évaluation d'Incidences :

En ligne sur le site Internet de la DDT 42

- Mise en ligne des différentes listes d'activités soumises à évaluation des incidences
- Cartographie dynamique, par entrée communale
- Mise en ligne des documents d'objectifs
- Mise en ligne de synthèses facilement accessibles
- Proposition de cadres simples d'évaluation préliminaire